

Le Point International

Les laitiers américains remportent une bataille dans la guerre du gruyère

Les juges d'une cour d'appel des États-Unis ont confirmé que ce « nom commun de fromage » n'est pas réservé aux origines suisses et françaises.

Par V.P. avec AFP



Publié le 05/03/2023 à 15h46



🕒 Temps de lecture : 2 min

[Je m'abonne à 1€ le 1er mois](#)

Une victoire pour les groupes laitiers américains, un affront pour les fromagers suisses et français. Comme le rapporte la [BBC](#), la cour d'appel américaine l'a confirmé vendredi : le terme gruyère fait bien référence aux [États-Unis](#) à un nom commun et ne peut être réservé aux seuls fromages de ce type originaires de [France](#) ou de [Suisse](#).

L'Interprofession du Gruyère, qui représente les acteurs du secteur en Suisse, et le Syndicat interprofessionnel du Gruyère, son pendant français, avaient bien tenté d'inscrire le terme au registre américain des marques certifiées.

Mais face au refus de l'organisme, ils avaient porté plainte et avaient perdu en première instance début 2022.

À LIRE AUSSI

Christophe Bacqué : son classement des 5 meilleurs fromages du monde

Des indications aux critères différents

Des juges d'une cour d'appel ont conforté cette décision. Il n'existe pas aux États-Unis les mêmes protections qu'en Europe sur l'appellation des produits alimentaires, comme l'Indication géographique protégée (IGP) pour le gruyère en France, font-ils valoir dans leur verdict.

L'agence chargée de la sécurité sanitaire des aliments, la FDA, définit bien des critères pour le gruyère, comme l'existence de « petits trous » ou le fait qu'il soit vieilli pendant au moins 90 jours. Mais n'inclut pas des critères sur l'origine géographique.

Aussi « du fromage, peu importe où il a été produit, est étiqueté et vendu comme du gruyère aux États-Unis depuis des décennies ». Et ce, qu'il ait été produit dans l'État américain du Wisconsin ou importé depuis les Pays-Bas, l'Allemagne ou l'Autriche, ajoutent-ils.

À LIRE AUSSI

Le meilleur fromage du monde est américain

Les fédérations françaises et suisses « déçues »

En conclusion, écrivent-ils, les plaignants ne peuvent pas aller à l'encontre de « ce qui ressort clairement du dossier : les consommateurs de fromage aux États-Unis comprennent que le terme “gruyère” fait référence à un type de fromage, ce qui rend le terme générique ».

Cette décision a été saluée par plusieurs acteurs du secteur laitier aux États-Unis, dont la Fédération des producteurs américains de lait, qui espèrent qu'elle incitera les fédérations professionnelles françaises et suisses à « cesser de tenter d'exproprier un nom commun d'aliment » en enregistrant une marque. Les fédérations suisse et française sont en revanche « déçues », selon leur avocat.

« Nous pensons que la situation réelle sur le marché américain est différente de ce qu'a décrit la cour d'appel, et nous poursuivrons vigoureusement nos efforts pour protéger la marque de certification du produit de qualité Gruyère AOP aux États-Unis », a indiqué Richard Lehv dans un message transmis à l'Agence France-Presse.

LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

- [Au Royaume-Uni, la renaissance des fromages faits maison](#)
- [Anne-Sophie Pic : son classement des 5 meilleurs fromages du monde](#)

INTERNATIONALES

18 Commentaires

Par PelicanSoucieux le 05/03/2023 à 21:29

Le gruyère, le vrai, n'a pas de trous. Celui qui a des trous, c'est l'emmental...

Par Alain (Paris) le 05/03/2023 à 21:08

Essayez donc de commercialiser du "coca cola" (sans majuscules) aux USA en prétendant que c'est un nom commun...

Dans la minute, une nuée d'avocats à 2000 dollars de l'heure s'abattra sur vous. Et tous les juges du pays vous condamneront pour avoir osé toucher à une icône qui, elle, bénéficiera de cette protection qu'ils refusent au gruyère.

Par Karl Abruti le 05/03/2023 à 19:41

Moi, je condamnerais ces juges à manger du gruyère américain à perpétuité...